



Voyager avec un titre de séjour qui est bientôt expiré

Par **Andrea8989**, le **07/08/2014** à **17:16**

Bonjour,

Je suis salarié et j'ai un titre de séjour qui est valable jusqu'au 23 Février 2015. Est-ce qu'il y a un problème si je voyage jusqu'au 15 Jan 2015, je veux dire je retour en France le 15 Jan 2015. J'ai peur qu'ils ne me laissent pas entrer dans le territoire français.

Merci en avance.

Par **chris_Idv**, le **10/08/2014** à **22:16**

Bonjour,

Pas de problème pour rentrer en France le 15 janvier si votre titre de séjour est valable jusqu'au 23 février.

Assurez-vous de faire renouveler votre titre de séjour en temps utile, et donc commencez les démarches bien avant janvier 2015.

Cordialement,